



Certification Professionnelle FFP ®

Présentation

La validation de la maîtrise professionnelle

La **Certification Professionnelle FFP** vise à valider, à l'issue d'une action de formation, la maîtrise par les stagiaires d'un métier, d'une fonction ou d'une activité.

Un système professionnel structuré

Il est mis en œuvre par des organismes de formation adhérents de la FFP, qualifiés OPQF, et spécifiquement habilités ; la FFP délègue à l'OPQF l'habilitation des organismes de formation.

Il donne lieu à l'attribution d'un Certificat Professionnel FFP.

Il est structuré par des référentiels.

Les organismes de formation habilités s'engagent à respecter la Charte de la Certification Professionnelle FFP.

Le Certificat Professionnel FFP

Les avantages pour les entreprises

- une appréciation objective du résultat d'une formation,
- une motivation des salariés à se former,
- une aide au développement des compétences et des parcours professionnels,
- un élément dans le passeport formation.

Les avantages pour les salariés

- une validation formalisée après un programme de formation,
- la reconnaissance de la maîtrise d'un métier, d'une fonction ou d'une activité,
- une étape dans un parcours professionnel,
- un élément dans une démarche de VAE.

FFP : 6 rue Galilée - 75016 PARIS ☎ : 01 44 30 49 49 e-mail : ffp@ffp.org

OPQF : 96 avenue du Général Leclerc 92514 BOULOGNE BILLANCOURT ☎ 01 46 99 14 55 e-mail isq-opqf@isqualification.com



09/06/2009

